

Résidens, ou Consuls d'Espagne, qui devront
 se conformer au stile des Patentes de chaque
 lieu où ils se trouvent. A l'égard de la *Bar-*
barie, les Lettres de santé des Consuls de
 France & d'Angleterre sont les plus assurées ;
 mais comme elles ne sont pas toujours sans
 soupçon, on admettra aussi les Patentes des Vi-
 caires de la Rédemption, qui seront connus.

III. On s'attend, de la négociation que Mr.
 Wall, Ministre du Roi auprès de la Cour de *Lon-*
dres, est allé y continuer, de voir enfin les choses
 se regler pour la libre navigation des Anglois
 dans l'*Amérique Espagnole*, à laquelle Mr. Keene,
 Ambassadeur de Sa Maj. Britannique à *Madrid*,
 travaille depuis la paix rétablie par le Traité si-
 gné à *Aix-la Chapelle*. Pour satisfaire aux stipula-
 tions de ce Traité, le Roi a envoyé ordre à ses
 Gouverneurs en *Amérique*, de payer aux proprié-
 taires des Bâtimens Anglois, qui ont été pris par
 les Espagnols depuis le terme de la cessation des
 hostilités, la valeur des sommes à laquelle ces Bâ-
 timens étoient estimés. Sa Majesté leur a fait sa-
 voir en même-tems, que s'ils n'avoient pas assez
 d'argent pour satisfaire à cet objet, ils pouvoient
 s'adresser au Gouvernement de la *Havane*, qui
 étoit autorisé à y suppléer des revenus de la Caisse
 Royale des Dépôts. Cependant l'on est sûr que la
 Cour ne se relâchera en rien de ses résolutions
 prises de faire veiller sans cesse à ce qu'aucuns
 Vaisseaux Anglois ou d'autres Nations n'appro-
 chent trop près des côtes, & ne fassent de com-
 merce illégitime. C'est là une attention conti-
 nue du Ministère, qui, d'un autre côté, conti-
 nue d'attirer dans le Royaume, beaucoup d'ou-
 vriers, non-seulement pour les occuper aux Ma-
 nufactures de drap, mais aussi pour travailler à
 faire fleurir les Fabriques d'étoffes d'or & d'argent.